



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

entreprises d'intérim

Question écrite n° 101608

Texte de la question

M. Jean-Pierre Marcon attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les conséquences de l'application aux contrats d'intérim de l'annualisation des allègements de charges sociales. Au-delà du fait qu'il semble difficile d'annualiser des allègements de charges sociales pour des contrats qui ne durent généralement que quelques semaines, cette annualisation pénaliserait grandement le secteur de l'intérim, déjà en difficulté. Une récente étude du CREDOC a d'ailleurs évalué les conséquences de cette réforme pour les entreprises de travail temporaire : cela réduirait l'allègement d'au moins 29 % pour les contrats de travail temporaire, alors que la diminution moyenne, pour les autres types de contrats, est estimée à 9 %. Cette hausse du coût des contrats d'intérim entraînera naturellement une hausse sensible des coûts salariaux dans les secteurs, notamment industriels, qui y ont recours. Elle lui demande donc de lui indiquer si elle compte prendre des mesures pour adapter cette réforme aux contrats précités.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Marcon](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101608

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2132

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)